



AMENDEMENT/PROPOSITION

Point de l'Ordre du jour	8B
Projet de décision	45 COM 8B.45
Soumis par la Délégation de...	Éthiopie
Co-auteur(s) (le cas échéant)	
Date de soumission	09/09/2023

TEXTE

Projet de décision : 45 COM 8B.45

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/23/45.COM/8B et WHC/23/45.COM/INF.8B1,
2. ~~Diffère l'examen de la proposition d'inscription des~~ Inscrit les Observatoires astronomiques de l'université fédérale de Kazan, Fédération de Russie, sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (ii) et (iv) ; afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'IGOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :
 - ~~a) examiner s'il est possible de présenter un dossier solide basé sur un cadre thématique mondial du patrimoine astronomique, qui étayerait une analyse comparative complète et convaincante afin de mettre l'accent sur l'importance potentielle du bien proposé pour inscription, ou de ses éléments constitutifs pris séparément ou en association avec d'autres sites, et de ses valeurs historiques, architecturales, technologiques et scientifiques ;~~
 - ~~b) réexaminer, sur la base de ce qui précède, la stratégie de proposition d'inscription pour le bien proposé actuel ;~~
 - ~~c) élaborer une documentation sur la conservation avec une analyse historique et fonctionnelle/spatiale appropriée pour mieux comprendre et présenter l'évolution des observatoires dans leurs aspects architecturaux, fonctionnels et scientifiques ;~~
3. Considère que toute proposition d'inscription révisée devra faire l'objet d'une mission d'expertise qui se rendra sur le site ; Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

[Texte disponible uniquement en anglais.]

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- ~~a) élaborer une politique et des plans de conservation complets pour les Observatoires astronomiques de l'université fédérale de Kazan,~~
- a) Achever l'étude, organiser un atelier et publier les résultats d'une analyse comparative des observatoires optiques du monde, de leurs valeurs historiques, culturelles, architecturales, technologiques et scientifiques, et des stratégies pour leur nomination en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS,
- b) Achever le développement et la mise en œuvre de la documentation de conservation avec une analyse historique, fonctionnelle et spatiale appropriée dans leurs aspects architecturaux, fonctionnels et scientifiques afin d'assurer la préservation des observatoires de la KFU, leur intégrité et leur authenticité,
- ~~c) Veiller à ce que ces questions soient traitées par une mission d'experts sur le site,~~
- ~~b) mettre en œuvre des évaluations d'impact sur le patrimoine à l'observatoire astronomique Engelhardt (élément constitutif 002) dans le cadre de propositions d'aménagement, comme la création du Centre scientifique et éducatif pour la recherche et la technologie spatiales, et pour évaluer l'impact négatif potentiel des empiétements urbains sur son cadre forestier,~~
- e)d) étendre la zone tampon de l'observatoire astronomique Engelhardt (élément constitutif 002) pour contrôler les développements potentiels, en particulier dans les villages d'Oktyabrsky et d'Orekhovka et la Novaya Tura Technopolis, Assurer le contrôle du plan de gestion approuvé pour les observatoires astronomiques de la KFU à long et moyen terme et mettre en œuvre des politiques et des programmes pour la préservation du bien proposé pour inscription et de sa valeur universelle exceptionnelle, ainsi que le plan directeur pour la conservation et l'utilisation de l'observatoire astronomique Engelhardt, avec un financement approprié et des mesures scientifiques et organisationnelles,
- ~~e)e) donner un statut juridique aux deux zones tampons proposées. Mettre en œuvre l'évaluation d'impact sur le patrimoine à l'Observatoire astronomique Engelhardt (composante 002) concernant les propositions sur la régénération de la zone tampon approuvée, ainsi que le contrôle du développement possible des colonies (villages Oktyabrsky et Orekhovka), Novaya Tura Technopolis, et leur documentation de planification urbaine,~~
- f) Surveiller les zones tampons approuvées des observatoires astronomiques de la KFU ;

5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, avant le 1er décembre 2025, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées.